

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

85-077
Objet

ADHESION A LA CHARTE INTER-
COMMUNALE DE DEVELOPPEMENT
ET D'AMENAGEMENT DU PAYS DE
SAINTONGE MARITIME
(A.C.D.A.S.M.A.)

DATE DE CONVOCATION

25 SEPTEMBRE 1985

DATE D'AFFICHAGE

25 SEPTEMBRE 1985

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 22

Nombre de votants 28

*(D.C.M. non déposé si prêt)
le SIVOM doit faire passer l'acte
pour l'adhésion*

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent Quatre Vingt Cinq
le 1er Octobre à 17 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M de LIPKOWSKI, Député-Maire,

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - BENOIT - Mmes
LAFAYE - BUCHET - Adjoints
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHERON - MM. BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL
Mmes CENAC - DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - MM. GEOFFROY -
MARCONI - PAPEAU - POTENNEC - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONNARD par Mme FONTAN Mme JEAN par Mme BUCHET
TAP par Mme DE GAYE M. REVOLAT par M. MARCON
BOUTET par M. FABER
Absents : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT
DAUZIDOU - BERNARD - LACOTTE
Excusés : M. LE GUEUT - M. LAPERCHÉ
M me DEVIGNE a été élu Secrétaire.

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des informa-
tions qu'il a recueillies au cours des différentes réunions, aux-
quelles il a participé et aux correspondances reçues, au sujet
d'une Charte intercommunale de Développement et d'Aménagement pour
le Pays de Saintonge Maritime.

A la réunion du 14 Août, tenue à ROYAN, ont été examinés
et mis au point les projets de statuts d'une Association Inter-
communale pour l'élaboration et la mise en oeuvre de cette Charte.

Toutes les communes adhérentes seront représentées au
sein de l'Association et pourront ainsi faire valoir directement
l'intérêt de la prise en compte de leurs projets.

Enfin, le périmètre résultant des prévisions d'adhésion
des différentes collectivités concernées correspond à un terri-
toire dont les diverses activités peuvent être considérées comme
complémentaires et cohérentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU sa délibération du 12 Août 1985
VU l'exposé de M. le MAIRE

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'adhérer à la politique
de Charte de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge
Maritime

.../...

CONSIDERANT que le projet de périmètre établi par les initiateurs de la Charte correspond à une démarche cohérente, notamment dans le domaine économique, social et culturel

CONSIDERANT que les statuts de l'Association, créée pour l'élaboration de cette charte, sauvegardent les intérêts de la commune, tout en lui garantissant une indépendance d'action, au-delà de la phase de programmation, objet essentiel de la Charte,

DECIDE

- 1°) de confirmer l'adhésion de la commune de ROYAN à la Charte Intercommunale de Développement et d'Aménagement du Pays de Saintonge Maritime (A.C.D.A.S.M.A.)
- 2°) d'approuver le projet de périmètre de délimitation du territoire concerné et figurant sur le plan annexé à la présente délibération,
- 3°) d'approuver les projets de statuts de l'Association Intercommunale, chargée de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la Charte,
- 4°) de désigner MM. MOST Philippe et BENOIT Pierre comme délégués titulaires et Mmes BUCHET Adrienne et DE GAYE Michèle comme délégués suppléants pour représenter la commune aux Assemblées Générales,
- 5°) de donner pouvoir à M. le MAIRE, ou à M. Le Premier-Adjoint par délégation, pour signer au nom de la commune tous documents et effectuer toutes démarches relatives aux formalités de constitution de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre MM. les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Maire-Adjoint,



J.P. FABER